

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels

**CINQUIÈME COMMISSION, 857^e
SÉANCE**

Mercredi 18 octobre 1961,
à 10 h 50



NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 54 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1962 (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	59
<i>Examen en première lecture (suite)</i>	
<i>Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel</i>	64
<i>Chapitre 6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation</i>	64
<i>Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des locaux</i>	65
<i>Chapitre 12. — Dépenses spéciales</i>	65

Président: M. Hermod LANNUNG (Danemark).

POINT 54 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1962 (A/4770, A/4813, A/4814, A/4910, A/4918, A/4919, A/C.5/869, A/C.5/870, A/C.5/874, A/C.5/877, A/C.5/878, A/C.5/881, A/C.5/882, A/C.5/887, A/C.5/L.674) [suite]

Discussion générale (suite)

1. M. DAHLGAARD (Danemark), se référant aux observations faites par le représentant de Ceylan à la 856^{ème} séance, souligne que les critiques que la délégation danoise a exprimées à la 852^{ème} séance au sujet des propositions de l'Union soviétique concernant la réorganisation du Secrétariat portaient sur l'ensemble de ces propositions. Pour M. Dahlgaard, ces propositions sont excessives et ne serviraient pas au mieux les intérêts des Nations Unies. En outre, elles ne sont pas présentées au moment opportun. Il ne faut pas en conclure que la délégation danoise veut nier l'existence d'éléments valables et légitimes dans la thèse de l'Union soviétique. Certaines des idées de ce pays, par exemple celles qui ont trait à la répartition géographique du personnel, méritent certainement d'être examinées avec sérieux et impartialité. La délégation danoise n'a pas fait d'observations spéciales sur la répartition géographique du personnel parce qu'elle estime que personne, ni dans les délégations, ni au Secrétariat, ne conteste vraiment que les pays socialistes soient insuffisamment représentés. Cependant, il sera difficile de remédier immédiatement à la situation actuelle sans bouleverser la marche du Secrétariat. Il faut envisager l'ensemble du problème sans passion et dans un esprit pratique; d'âpres polémiques ne serviraient qu'à empoisonner l'atmosphère et à empêcher toute amélioration. Il est exact, comme l'a signalé le représentant de l'Union soviétique, que les tentatives faites pour remédier au déséquilibre actuel n'ont pas eu beaucoup de succès jusqu'à ce jour, mais une étude plus approfondie de

la question montrerait peut-être que les pays socialistes eux-mêmes sont au moins en partie responsables de l'échec de ces efforts. Il n'y a rien à gagner à imputer des motifs intéressés aux délégations qui ne peuvent pas accepter les propositions de l'Union soviétique sous leur forme actuelle, et de telles accusations ne peuvent qu'empêcher d'aborder le problème dans un esprit constructif et conciliant. La délégation danoise n'a pas d'autre désir que de contribuer par tous les moyens à une solution.

2. M. ANDONI (Albanie), étant donné que d'autres délégations ont déjà fait des exposés très complets sur la manière anormale dont le Secrétariat est actuellement organisé et sur l'augmentation injustifiable des dépenses de l'ONU d'une année à l'autre, abordera quelques autres questions auxquelles sa délégation attache une importance particulière. L'Albanie est vivement préoccupée par les efforts que certaines puissances impérialistes, notamment les Etats-Unis d'Amérique, déploient pour faire de l'instrument de paix qu'est l'ONU un instrument destiné à servir leurs propres fins égoïstes. Pour atteindre leur but, ces puissances ont profité de la répartition unilatérale du personnel et du fait que le Siège de l'Organisation se trouve à New York. M. Andoni ne peut que faire siennes les idées que le représentant de l'Union soviétique a exposées à ce sujet.

3. La situation actuelle du Secrétariat, où une minorité d'Etats Membres domine l'Organisation du fait que leurs ressortissants occupent les postes importants, n'est pas seulement anormale, elle est dangereuse pour l'avenir de l'Organisation. En violation de la Charte, le Secrétariat a usurpé et continue à exercer des fonctions qui sont la prérogative exclusive d'autres organes, en particulier du Conseil de sécurité. Les puissances en question ont amené le Secrétariat à se considérer comme une sorte de gouvernement mondial, placé au-dessus des Etats Membres souverains.

4. Les auteurs de la Charte se sont efforcés, à la suite de discussions et de compromis, de créer une véritable organisation internationale capable d'assurer la paix et la sécurité internationales, et ils ont défini avec soin les différents organes et leurs fonctions, car ils savaient que l'Organisation ne pourrait accomplir sa grande tâche que grâce à un effort collectif. Depuis la création de l'ONU, l'Union soviétique et les autres pays socialistes n'ont rien négligé pour améliorer la structure et la composition du Secrétariat en vue non pas d'affaiblir mais de renforcer l'Organisation. Si l'on avait tenu compte de leurs propositions, la Commission ne se trouverait pas maintenant devant la grave situation à laquelle elle doit faire face, mais ces propositions ont été systématiquement écartées. L'influence des puissances impérialistes n'a cessé de croître, et le Secrétariat a ainsi été amené à suivre une politique contraire à la Charte au Congo, au Laos et ailleurs. Etant donné

la situation internationale actuelle, il s'impose plus que jamais de réorganiser le Secrétariat de façon que les trois principaux groupes d'Etats Membres — les pays socialistes, les pays neutres et les alliés militaires des Etats-Unis — soient représentés d'une manière satisfaisante.

5. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude devant la situation financière de l'ONU; mais l'Organisation ne se trouverait pas dans cette situation si ses finances avaient été bien gérées. L'Albanie approuve entièrement les propositions présentées par l'Union soviétique et la Roumanie, tendant à établir, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que pour l'assistance technique et économique, des budgets distincts du budget ordinaire de l'Organisation. Le budget ordinaire, qu'il faut stabiliser, doit être administré avec la plus stricte économie. On ne devrait pas permettre au Secrétariat d'engager des dépenses pour des activités non autorisées, comme celle du représentant de l'ONU pour la question de Hongrie. Dans ce dernier cas, le Secrétariat non seulement a manqué à la discipline financière mais encore s'est engagé dans la guerre froide.

6. En conclusion, M. Andoni tient à souligner très fermement que la pratique consistant à présenter des demandes de crédits additionnels pour des activités qui ne sont pas vraiment imprévisibles au moment où le projet de budget ordinaire est établi est absolument inadmissible et doit être abandonnée.

7. M. EMEME (Nigéria) souligne que le but fondamental de l'Organisation est d'assurer la coopération internationale, idée en laquelle son pays croit fermement. Malheureusement, certains Etats Membres perdent de vue cet objectif. Il semble que l'Organisation soit divisée en trois groupes d'Etats principaux — socialistes, occidentaux et neutres —, un certain nombre d'autres délégations alignant leur position sur celle des deux premiers groupes. La Nigéria refuse de s'aligner sur aucun Etat ou groupe d'Etats; ses décisions en matière politique ne lui sont dictées que par ce qu'elle estime en toute indépendance être son propre intérêt, mais elle n'est pas neutre, car elle joue déjà un rôle actif dans les efforts entrepris pour assurer la paix et la sécurité internationales et s'est profondément engagée en Afrique. M. Ememe en appelle aux Etats "alignés" pour qu'ils abandonnent leurs polémiques stériles et se proposent comme but la coopération internationale. Pour que l'ONU soit un instrument efficace de la paix internationale, il faut que l'esprit de la Charte demeure vivant.

8. Passant aux questions administratives, M. Ememe indique que sa délégation n'est pas d'avis, pour le moment du moins, de transférer le Siège de l'ONU dans une autre ville que New York, comme le représentant de l'Union soviétique l'a proposé. New York présente des inconvénients: le coût de la vie y est élevé, le problème racial met les délégations africaines dans une situation délicate, la plupart des délégations sont exposées à l'influence du Gouvernement des Etats-Unis et ont des difficultés à s'exprimer librement. Cependant, il ne faut pas oublier que les Etats-Unis n'ont pas craint d'accueillir l'Organisation des Nations Unies et de permettre ainsi à la communauté mondiale de connaître la situation dans ce pays. L'Afrique du Sud n'aurait certainement pas agi ainsi. En outre, étant donné que les Etats-Unis versent la contribution la plus élevée à l'Organisation, il est tout naturel qu'ils en reçoivent quelque compensation. Enfin, il ne serait pas pratique de transférer le Siège

de l'ONU en tel ou tel lieu troublé du monde, dans l'espoir d'amener un règlement des différends. Pour toutes ces raisons, le Siège doit être maintenu à New York, mais rien n'empêche l'Assemblée générale de tenir ses sessions dans d'autres villes du monde; si elle se réunissait par roulement dans différents bureaux régionaux, cela pourrait contribuer à réduire la tension internationale.

9. La délégation nigérienne a accueilli avec un profond soulagement l'accord en vue de désigner un seul successeur au défunt Secrétaire général. Personne, pas même le représentant de l'Union soviétique, n'a cru sincèrement que le système de la "troïka" était la meilleure solution pour l'exécutif de l'ONU. Il est évident que ce système ne peut être mis en pratique et serait seulement de nature à paralyser l'Organisation.

10. Cependant, si l'on peut écarter l'idée de la "troïka", les raisons qui ont conduit l'Union soviétique à l'avancer ne peuvent être négligées. Les plaintes du représentant de l'Union soviétique au sujet du caractère inéquitable de la répartition géographique sont pleinement confirmées par le rapport du Comité d'experts chargé d'examiner les activités et l'organisation du Secrétariat (A/4776). Les pays d'Afrique ont les mêmes raisons de se plaindre. Un seul Nigérien occupe un poste de direction et, sur 82 sous-secrétaires et directeurs, 3 seulement sont Africains; parmi les fonctionnaires des catégories moins élevées, 86 seulement sont originaires d'Afrique, et, sur ces 86, un tiers viennent d'Afrique du Sud. Cette situation demande à être examinée d'urgence. Les postes des hauts fonctionnaires du Secrétariat doivent être redistribués de manière à assurer une meilleure représentation aux pays d'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud.

11. La délégation nigérienne est d'avis de désigner un seul Secrétaire général, assisté de plusieurs secrétaires adjoints représentant des régions géographiques et non des idéologies politiques. Le secrétaire adjoint représentant chaque région ne serait choisi qu'avec le consentement de ladite région. La Nigéria sera heureuse de collaborer avec d'autres Etats africains pour recommander la candidature d'un secrétaire adjoint pour l'Afrique.

12. La délégation nigérienne présentera des propositions concrètes concernant la répartition géographique des postes lorsque cette question viendra en discussion. Elle est convaincue que même les pays qui profitent du déséquilibre actuel sont prêts à accepter une refonte justifiée du Secrétariat. Les délégations qui réclament des modifications seraient bien inspirées de ne pas envenimer la situation par des accusations violentes.

13. La délégation nigérienne n'accepte pas que le budget soit stabilisé, pour la simple raison que les engagements de l'ONU ont nécessairement un caractère dynamique. Il est impossible de réaliser une telle stabilisation alors que de multiples pays sortent de l'ère colonialiste et ont besoin de l'assistance des Nations Unies. La stabilisation ne s'appliquerait pas aux dépenses concernant le maintien de la paix et de la sécurité, mais elle concernerait les dépenses d'ordre économique et social. Or aucune stabilisation ne sera possible dans ce domaine tant que les pays d'Afrique manqueront d'écoles, d'hôpitaux et des capitaux nécessaires pour se procurer ce dont ils ont absolument besoin pour vivre. En Nigéria, la situation est désespérée et exige l'intervention des Nations

Unies. Si la Nigéria pouvait recevoir des médecins soviétiques par l'intermédiaire de l'ONU, elle les accueillerait à bras ouverts. Elle a également besoin d'assistance dans le domaine de l'enseignement. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique font leur possible pour la fournir, mais il faut beaucoup plus. Il convient de féliciter les Etats-Unis d'avoir renvoyé des membres du corps de la paix en Nigéria, mais l'administration de cette organisation est défectueuse et pourrait aboutir à des résultats contraires au but visé si le système n'était pas amélioré. Quoi qu'il en soit, les arrangements bilatéraux de cette nature ne peuvent fournir une solution satisfaisante aux problèmes qui se posent aux pays sous-développés. Ce qu'il faut en l'occurrence, c'est que l'ONU agisse, et la Nigéria ne prêtera l'oreille à aucune propagande mettant en cause la nationalité des experts qui lui seront envoyés. Qu'ils viennent de pays socialistes ou capitalistes, ils seront également bienvenus, pourvu qu'ils contribuent au développement économique du pays.

14. Enfin, il est déplorable que des Etats Membres ne puissent pas ou ne veuillent pas verser leurs contributions. Les Etats Membres doivent exécuter leurs obligations s'ils désirent que l'Organisation survive. Si certains d'entre eux persistent à ne pas payer, la Nigéria n'hésitera pas à proposer des sanctions. Toutefois, il faut veiller à appliquer la Charte à bon escient pour ne pas fournir à ces Etats le moindre prétexte à leur refus. Il est certain que l'ONU ne serait pas dans une situation financière difficile si certains Etats Membres s'abstenaient d'agir contrairement aux buts de la Charte. M. Ememe lance un appel aux groupes antagonistes pour qu'ils ne compromettent pas, par une opposition sourde ou déclarée l'œuvre accomplie par l'Organisation en vue du maintien de la paix et de la sécurité.

15. M. KOLBASSINE (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que la responsabilité de la crise financière que traverse l'ONU incombe aux hauts fonctionnaires du Secrétariat qui, contrairement aux décisions de l'Assemblée générale, ont refusé de maintenir les dépenses dans les limites raisonnables. Les débats ont montré que de nombreux Etats Membres s'inquiètent de l'augmentation constante du budget de l'ONU, encore que le représentant du Danemark, pour sa part, s'en soit félicité, lors de la 852ème séance, en y voyant le signe d'un développement satisfaisant des activités de l'Organisation. Toutefois, si l'on veut apprécier ce développement, on doit recourir à un critère plus rationnel, à savoir les progrès qui ont été accomplis vers la solution de problèmes tels que ceux du désarmement et du colonialisme. Il faut d'importantes ressources pour favoriser le développement des pays sous-développés; aussi le Secrétariat a-t-il non seulement l'obligation de ne pas dépasser les crédits ouverts, mais aussi celle de faire des économies; pour l'instant, il ne s'acquitte ni de l'une ni de l'autre.

16. Le projet de budget pour 1962 (A/4770) a les mêmes défauts que les précédents et il est beaucoup trop élevé, notamment parce qu'il comprend des dépenses aussi inutiles que celles qui concernent le maintien du représentant de l'ONU pour la question de Hongrie. La Commission devrait faire en sorte que les ressources financières de l'Organisation ne soient pas utilisées aux fins de la guerre froide. Les hauts fonctionnaires du Secrétariat ne font rien pour supprimer les dépenses entraînées par des missions qui ont perdu depuis longtemps toute utilité.

17. La délégation biélorussienne estime que le moment est venu de stabiliser les dépenses à un niveau acceptable, de façon à libérer des fonds qui permettraient d'aider les pays sous-développés à exécuter leurs programmes de développement. Il est indispensable d'améliorer la procédure d'établissement du budget. Il faudrait exclure toutes les dépenses n'ayant pas un caractère administratif, de manière qu'on ne puisse pas financer au moyen du budget ordinaire les activités qui, comme les opérations au Congo, sont contraires aux décisions du Conseil de sécurité.

18. Le projet de budget pour 1962 n'est pas satisfaisant, car il a été établi par un Secrétariat dont la structure est surannée et ne reflète pas l'équilibre actuel des forces dans le monde. Si l'on veut réaliser des progrès, il faut réorganiser les échelons supérieurs du Secrétariat. La position du représentant de l'Union soviétique au sujet de la répartition géographique des postes a été comprise, au Royaume-Uni, par au moins un journal, qui a demandé aux puissances occidentales d'adopter une attitude plus souple à l'égard de la proposition de l'Union soviétique; toutefois, les intéressés n'en font rien. Satisfaits d'un arrangement qui les favorise, ils refusent même d'examiner les raisons, pourtant valables, avancées à l'appui des propositions de l'Union soviétique. En raison des transformations radicales que le monde a subies depuis la signature de la Charte, les échelons supérieurs du Secrétariat ne peuvent rester tels qu'ils sont. Etant donné la structure actuelle du Secrétariat, rien ne prouve que les décisions des Nations Unies seront exécutées dans l'intérêt de la majorité, ainsi qu'on l'a constaté dans le cas des opérations au Congo. La composition actuelle du Secrétariat répond essentiellement aux intérêts des puissances de l'OTAN; 70 p. 100 du personnel sont originaires des Etats-Unis ou des autres pays occidentaux qui ont conclu un traité d'alliance militaire avec eux. Pour le Cabinet du Secrétaire général et le Département des affaires économiques et sociales, ces pourcentages sont respectivement de 90 p. 100 et de 87 p. 100. Dans certains départements, il n'y a pas de ressortissants de l'Union soviétique ou d'un Etat africain. Cet état de choses est absolument inacceptable et constitue une véritable menace pour l'existence de l'ONU.

19. Les propositions de l'Union soviétique sur la réorganisation de l'ONU ont été présentées par M. Khrouchtchev, chef du Gouvernement soviétique, au cours de la déclaration qu'il a faite à la quinzième session de l'Assemblée générale^{1/}; à cette occasion, M. Khrouchtchev a dit fort justement que l'ONU ne devait pas être un reflet de l'OTAN, mais devait avoir un caractère absolument international, les trois principaux groupes d'Etats y étant également représentés. Ce n'est que dans ce cas que l'action de l'ONU pourra servir non les intérêts étroits d'un groupe particulier de puissances, mais les intérêts généraux de la paix et de la coopération entre les peuples. Pour l'instant, les problèmes internationaux ne pourront être résolus que si les droits souverains de toutes les nations, grandes et petites, sont pleinement respectés.

20. Rien ne peut être plus contraire à la vérité que de dire que les propositions de l'Union soviétique visent à paralyser l'ONU; chacun peut aisément constater que les grandes transformations survenues dans

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session (1ère partie), Séances plénières, 869ème séance.

le monde n'ont pas encore trouvé leur expression dans la structure de l'ONU. Estimant que le maintien d'une paix durable et de la sécurité internationale exige la réorganisation de l'ONU, la délégation biélorussienne appuie les propositions de l'Union soviétique à ce sujet.

21. Depuis quelques années, les hauts fonctionnaires du Secrétariat ignorent résolument ou sabotent les résolutions du Conseil de sécurité et essaient de régler personnellement d'importantes questions politiques, bien que les fondateurs de l'Organisation aient confié cette tâche au Conseil de sécurité. Par exemple, ils ont entrepris une vaste opération au Congo et, pour cela, ils ont tourné ou déformé les décisions du Conseil de sécurité.

22. La délégation biélorussienne désapprouve formellement l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/4800/Add.1); ce texte contient en effet des observations insultantes pour le groupe important de pays qui a posé la question de la réorganisation du Secrétariat; de plus, il n'est pas conforme au principe de la coexistence pacifique. Dans cette introduction, le Secrétaire a laissé tomber le masque de l'impartialité et a nettement pris parti pour ceux qui ne veulent pas de la coexistence pacifique.

23. Le personnel du Secrétariat est trop nombreux; l'effectif total des fonctionnaires permanents et de ceux qui sont recrutés localement est passé de 4 078 pour 1954 à 5 034 pour 1961. Souvent, le personnel temporaire et les experts et consultants, lesquels sont surtout recrutés dans les pays occidentaux. En même temps, le budget ordinaire de l'Organisation comprend non seulement des dépenses d'administration, mais le financement de programmes extra-budgétaires dans les domaines économique et social. Dans ces conditions, le Secrétariat a entre les mains des sommes considérables, qu'il dépense sans contrôle, dans l'intérêt des pays colonialistes.

24. Du fait qu'il est géré d'une manière partielle et qu'il ne constitue donc pas un organe d'exécution vraiment international, le Secrétariat ne peut s'acquitter convenablement de sa tâche et il faut sans délai remédier à cette situation. Par exemple, la composition du Bureau de l'assistance technique est l'expression si fidèle des intérêts des puissances coloniales que les contributions des Etats socialistes au Programme élargi d'assistance technique sont utilisées inefficacement ou ne le sont pas du tout.

25. Dans la situation internationale actuelle, tous les organes de l'ONU doivent prendre des décisions qui soient l'expression de la volonté générale et des intérêts légitimes de tous les groupes d'Etats. L'ONU ne peut pas être un centre visant à harmoniser la politique des nations si un groupe de puissances continue de diriger toutes ses activités et de faire du Secrétariat son instrument; le Secrétariat doit avoir à sa tête des personnes représentant les intérêts légitimes de tous les groupes d'Etats et ne recevoir d'instructions que du Conseil de sécurité. L'adoption de la proposition visant à transformer radicalement la structure de l'ONU et des organes d'exécution en vue d'assurer la représentation des trois groupes d'Etats sur un pied d'égalité servirait les intérêts de la coopération internationale tout en renforçant l'Organisation.

26. De plus, la délégation biélorussienne estime que, afin de créer des conditions de travail plus favorables pour le Secrétariat et pour toutes les missions perma-

nentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, il faudrait envisager le transfert du Siège de l'ONU de New York dans une ville plus appropriée, où l'Organisation échapperait à toute pression extérieure.

27. M. KAOURA (Niger) déclare qu'il serait très utile aux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance de disposer d'un document indiquant les montants de certains frais comme l'impression, le téléphone, la traduction et l'interprétation pendant une session de l'Assemblée générale et pendant une période creuse.

28. M. Kaoura demande au Président de veiller tout spécialement à ce que la Commission respecte son programme de travail, afin d'éviter la dépense supplémentaire qu'entraînerait une prolongation de la seizième session.

29. La délégation nigérienne estime que le Secrétariat devrait être dirigé par un seul Secrétaire général, qu'il soit originaire de l'Est ou de l'Ouest.

30. M. NOGUEIRA BATISTA (Brésil) est déçu qu'il ne soit pas possible d'atteindre le but que le Secrétaire général lui-même avait fixé lors de la préparation du projet de budget pour 1962, à savoir la stabilisation des dépenses à un niveau aussi proche que possible de celles de l'exercice en cours. Le projet de budget prévoit une augmentation de 2 292 500 dollars des dépenses de personnel, qui devrait être compensée par une réduction de 2 millions de dollars sur l'assistance technique et de 237 650 dollars sur les missions spéciales. Le Comité consultatif a recommandé une réduction de 1 130 650 dollars, portant essentiellement sur les dépenses de personnel. Le Secrétaire général a ensuite demandé des crédits se chiffrant à 6 807 050 dollars pour faire face à de nouvelles dépenses, comme celles qui résultent de l'application de décisions du Conseil économique et social et pour financer les augmentations de traitements prévues pour le personnel non subalterne du Secrétariat. La délégation brésilienne, préoccupée de l'augmentation constante des dépenses qui pose un problème sérieux étant donné les difficultés financières actuelles de l'Organisation, s'intéresse également à l'établissement du projet de budget, qui influe sur l'augmentation des dépenses de l'Organisation.

31. On pourrait faire des coupures dans le projet de budget, car il comprend certains éléments qui ne sont pas spécifiquement des estimations de recettes ou de dépenses. C'est ainsi que la proposition de créer de nouveaux postes permanents et temporaires n'est pas conforme aux règles de procédure budgétaire; la création de ces postes devrait faire l'objet de résolutions précises de l'Assemblée générale, le projet de budget ne faisant que tirer les conséquences financières de ces résolutions.

32. Il semble, de plus, qu'il n'y ait pas de critère unique pour le classement des dépenses. C'est ainsi que les dépenses du titre V (Programmes techniques) sont classées selon un critère fonctionnel, tandis que celles qui figurent au titre VII (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) le sont selon le critère administratif. Il serait plus logique d'appliquer ce dernier critère à l'ensemble du budget et de ne donner qu'une importance secondaire aux autres critères.

33. En outre, le projet de budget ne fait aucune distinction entre les dépenses d'administration et les dépenses d'exécution, bien que cette distinction soit indispensable pour déterminer les méthodes de financement et de répartition des charges.

34. La délégation brésilienne estime qu'il faut s'attacher tout spécialement à ces problèmes afin d'apporter une plus grande discipline dans l'administration de l'ONU et de permettre au Secrétaire général de mieux s'acquitter de sa tâche. Il est vrai que l'Assemblée générale doit coopérer dans toute la mesure possible avec le Secrétaire général, mais elle ne doit lui déléguer aucune part de sa propre autorité.

35. La délégation brésilienne est profondément préoccupée par l'ampleur prévisible du déficit budgétaire de l'Organisation, causé par des difficultés politiques et juridiques liées à la méthode de financement des opérations visant au maintien de la paix. Ce déficit est couvert à titre temporaire par des prélèvements sur les fonds d'assistance technique, qui ont été détournés de leur objet essentiel pour des raisons politiques — que la délégation brésilienne approuve du reste. La délégation brésilienne estime que les dépenses militaires qui ont causé le déficit sont d'une nature extraordinaire et que les obligations des Etats Membres à cet égard dépendent de la nature des résolutions au titre desquelles ces opérations ont été entreprises.

36. En conclusion, M. Nogueira Batista pense que l'amélioration du règlement financier de l'Organisation pourrait faire beaucoup pour résoudre les difficultés financières de l'ONU. L'approbation automatique des demandes de crédits révisés et du budget additionnel, la création de nouveaux postes dans le budget, les possibilités illimitées de virement de crédits entre les chapitres du budget et les dispositions un peu trop libérales réglementant les dépenses imprévues sont autant de facteurs qui engendrent des dépenses désordonnées, ce qu'il faut éviter si l'on veut doter l'Organisation d'une base financière solide. Il serait bon d'envisager également la possibilité de réglementer d'une façon ou d'une autre le maniement des différents fonds extra-budgétaires.

37. M. KITTANI (Iran) ne veut pas, au stade de la discussion générale, soulever la question de la charge de Secrétaire général; un débat acrimonieux n'aiderait en rien au progrès des délicates consultations qui sont actuellement en cours et ne pourrait servir qu'à rendre les positions plus rigides et les solutions plus éloignées; M. Kittani ne parlera pas davantage de l'opération des Nations Unies au Congo ni de la situation de trésorerie de l'Organisation, si ce n'est pour dire que ramener ce problème à une simple question de non-paiement des contributions est verser dans une simplification excessive et dangereuse; il s'agit en fait de l'expression d'une crise politique plus profonde et plus fondamentale. De même, M. Kittani n'abordera pas la question de la répartition géographique du personnel du Secrétariat, puisque tous les membres de la Commission savent que le monde de 1961 est très différent de celui de 1945, que la répartition géographique du personnel — particulièrement à l'échelon le plus élevé — est loin d'être idéale, qu'il faudrait faire tous les efforts possibles pour l'améliorer et qu'il serait peu raisonnable de ne pas tenir compte de l'opinion des pays qui demandent une représentation plus équilibrée, particulièrement des pays socialistes. M. Kittani se bornera à exposer brièvement les idées générales de sa délégation sur le budget et l'administration de l'ONU.

38. Pour ce qui est de l'importante question de la stabilisation budgétaire, le terme "stabilisation", qui est virtuellement devenu un slogan, a été employé dans bien des sens différents, et il convient de le

définir avec précision lorsqu'il s'agit de l'appliquer à l'ONU. Veut-il dire imposition d'un plafond arbitraire, ce qui ferait que les Etats Membres auraient beaucoup de difficultés à poursuivre l'application de la Charte? Signifie-t-il, au contraire, stagnation budgétaire complète ou presque complète, idée que la délégation iranienne rejette, puisqu'elle croit que l'ONU est une organisation jeune, grandissante et dynamique dont l'action n'est limitée que par les dispositions de la Charte et par la mesure dans laquelle les Etats Membres sont prêts à faire passer ces dispositions dans les faits, par une action collective? La délégation iranienne est, en fait, favorable à une expansion constructive et bien organisée des activités de l'ONU, mais n'entend pas pour le moment examiner les méthodes et les procédures permettant d'y parvenir.

39. Autres mots qui sont virtuellement devenus un slogan dans les documents dont la Commission est saisie: "maximum d'efficacité aux moindres frais". Or, il n'existe rien de tel en termes absolus; ces mots ne peuvent représenter qu'un idéal vers lequel tendre. Il ne s'agit donc pas de savoir si le Secrétariat conduit ses opérations avec un maximum d'efficacité et d'économie, mais de déterminer dans quelle mesure il se rapproche de cet idéal. C'est dans cet esprit qu'il faut juger les efforts du Secrétaire général et de l'Assemblée générale. Parmi les mesures qui aideraient à réduire le fossé existant entre l'idéal et la réalité, il y a lieu de citer une plus stricte observance des articles 154 et 155 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et des articles correspondants du règlement du Conseil économique et social; on pourrait également apporter un plus grand soin à l'établissement du projet de budget initial. Il faudrait faire de nouveaux efforts pour que le coût estimatif des conférences n'ait plus tendance à augmenter entre la date de la proposition initiale et celle de son approbation par des organes comme le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Ce problème est compliqué du fait que, pour chaque exercice, la préparation du projet de budget commence normalement au cours des trois premiers mois de l'exercice précédent. Sa session principale ayant lieu en juillet-août, le Conseil économique et social doit approuver des projets dont le coût estimatif est sujet à révision ultérieure ou pour lesquels on doit demander des crédits additionnels. Il faudrait envisager la possibilité de réunir le Conseil en janvier ou février. Toute décision du Conseil entraînant des dépenses pourrait alors être communiquée au Comité consultatif pendant sa session d'été. De la sorte, les demandes de crédits définitives et les recommandations du Comité consultatif pourraient être publiées bien avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale.

40. De nombreux représentants ont estimé que les réductions proposées par le Comité consultatif pour le projet de budget de 1962 étaient modestes ou faibles. Cela n'est pas entièrement exact, puisque ces réductions sont, dans certains cas, plus importantes que celles qui ont été recommandées pour l'exercice 1961. Cette idée erronée est peut-être due au fait que le Contrôleur a décidé de ne pas contester ces réductions.

41. M. MORALES (Pérou) rappelle que plusieurs délégations se sont déclarées surprises de voir certains gouvernements ne pas remplir leurs obligations financières envers l'ONU. De l'avis de la délégation péruvienne, il faut faire la différence entre les pays qui, pour des raisons purement politiques, ne paient pas leur quote-part, et ceux qui ne peuvent le faire

en raison de difficultés financières ou budgétaires ou de crises internes. La solution de certains des problèmes financiers qui se sont posés serait facilitée si les Membres de l'ONU tenaient davantage compte des Articles 49 et 50 de la Charte. Etant donné les obligations croissantes de l'Organisation, on peut s'attendre que les dépenses de l'ONU restent sans changement.

42. Pour M. ZEPOS (Grèce), le chiffre modeste des réductions que le Comité consultatif recommande d'apporter aux crédits demandés pour 1962 témoigne du soin avec lequel le projet de budget a été établi. La délégation grecque juge raisonnables les ouvertures de crédit recommandées par le Comité consultatif et elle les appuiera. La délégation grecque note, sans trop s'en inquiéter, que le budget proposé pour 1962 est plus élevé que ceux des années passées. L'augmentation des dépenses de l'ONU est naturelle étant donné qu'il s'agit d'une organisation nouvelle, dynamique et en voie de croissance, et, d'une manière générale, elle n'a pas été excessive, surtout si l'on tient compte des circonstances auxquelles il a fallu faire face.

43. La délégation grecque pense comme la délégation du Royaume-Uni que l'Organisation devrait adopter une politique d'austérité et de compression des dépenses dans tous les cas où cela ne nuit pas à son efficacité, et qu'il convient de formuler et d'appliquer un système de priorités bien étudié. Elle a noté que, afin de maintenir le total des crédits demandés pour 1962 à peu près au même niveau que les crédits ouverts pour 1961, on a réduit de 2 millions de dollars les fonds spéciaux d'assistance technique aux anciens territoires sous tutelle et aux autres Etats nouvellement indépendants pour compenser une augmentation du même ordre envisagée au titre des dépenses de personnel.

44. Le fait que certains Membres n'ont pu payer leur quote-part n'inquiète pas la délégation grecque. On pourra, sans aucun doute, trouver une solution à de tels problèmes si les Membres s'efforcent vraiment de faire honneur aux obligations qu'ils ont assumées, et à condition qu'il existe un désir général de subvenir aux besoins de l'Organisation dans l'intérêt de tous ses Membres.

45. Ce qui inquiète la délégation grecque, c'est d'entendre certaines délégations soutenir que les Membres devraient financer, parmi les activités des Nations Unies, uniquement celles qu'ils approuvent et non pas celles qu'ils désapprouvent. C'est cette théorie et sa mise en application qui ont valu à l'Organisation une situation de trésorerie critique. La délégation de l'Union soviétique et certaines autres considèrent que les dépenses liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales relèvent non pas des Articles 17 et 19 de la Charte, mais de l'Article 43. Le Gouvernement grec et, semble-t-il, les gouvernements de la majorité des Etats Membres, ne partagent nullement cette opinion. Il convient de noter que les Etats socialistes ne se sont pas conformés aux décisions prises par la majorité et n'ont pas non plus jugé nécessaire de faire demander par l'Assemblée générale l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si les frais de maintien de la paix constituent des dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 17 de la Charte.

46. Les propositions des Etats socialistes tendant à une modification de la structure du Secrétariat ne

laissent pas, elles non plus, d'inquiéter la délégation grecque. Les arguments de ces Etats, en ce qui concerne la répartition géographique, semblent être fondés moins sur la Charte que sur des intentions politiques.

47. Etant un petit pays, la Grèce souhaite une Organisation qui soit aussi efficace que possible aux moindres frais. La Grèce est en faveur d'un Secrétaire général unique dirigeant un Secrétariat indépendant, et elle souhaite une stricte observation des Articles 97 à 101 de la Charte. En ce qui concerne les problèmes de l'ONU, la délégation grecque votera en faveur de solutions qui soient conformes aux stipulations de la Charte.

Examen en première lecture (suite*)

CHAPITRE 5. — FRAIS DE VOYAGE DU PERSONNEL (A/4770, A/4814, A/4910, A/C.5/874, A/C.5/L.674)

48. Le PRESIDENT fait observer que le Comité consultatif a recommandé (A/4814, par. 185) de réduire de 126 700 dollars le crédit de 2 160 700 dollars demandé par le Secrétaire général (A/4770). Le Secrétaire général a demandé un crédit supplémentaire de 26 000 dollars comme suite aux décisions du Conseil économique et social (A/C.5/874), et cette demande a été approuvée par le Comité consultatif (A/4910, par. 17). Le total des crédits dont le Comité consultatif recommande l'approbation s'établit donc à 2 060 000 dollars.

49. M. HODGES (Royaume-Uni) considère que le volume des crédits demandés au chapitre 5 est imputable au caractère international du Secrétariat et à la dispersion des commissions économiques régionales de l'Organisation. Toutefois, étant donné le montant en jeu, les organes qui prennent des décisions ayant des incidences financières au chapitre 5, tout comme les gouvernements des Etats Membres, devraient être bien pénétrés de la nécessité d'agir avec mesure et en suivant un plan rationnel.

50. La délégation du Royaume-Uni accueille avec satisfaction le nouveau régime des voyages par avion, décrit au paragraphe 183 du rapport du Comité consultatif (A/4814). Elle approuve également la recommandation formulée par ce comité à la dernière phrase du paragraphe 181.

Par 65 voix contre zéro, la recommandation du Comité consultatif (A/4814, par. 185, et A/4910, par. 17) tendant à ouvrir un crédit de 2 060 000 dollars au chapitre 5 est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 6. — VERSEMENTS PREVUS AUX PARAGRAPHE 2 ET 3 DE L'ANNEXE I DU STATUT DU PERSONNEL; DEPENSES DE REPRESENTATION (A/4770, A/4814, A/C.5/L.674)

51. Le PRESIDENT fait remarquer que le Comité consultatif a recommandé (A/4814, par. 190) d'approuver le crédit de 100 000 dollars demandé par le Secrétaire général (A/4770).

Par 66 voix contre zéro, la recommandation du Comité consultatif (A/4814, par. 190) tendant à ouvrir un crédit de 100 000 dollars au chapitre 6 est approuvée en première lecture.

* Reprise des débats de la 855ème séance.

CHAPITRE 7. — BATIMENTS ET AMELIORATION
DES LOCAUX (A/4770, A/4814, A/4918, A/C.5/877,
A/C.5/887, A/C.5/L.674)

52. Le PRESIDENT signale que le Comité consultatif a recommandé (A/4814, par. 198) d'approuver le crédit de 4 034 500 dollars demandé par le Secrétaire général (A/4770). Le Comité consultatif a également approuvé (A/4918, par. 15) le crédit supplémentaire de 210 000 dollars que le Secrétaire général demande pour la modernisation du Palais des Nations (A/C.5/877). D'autre part, comme la Commission l'a noté au cours de l'examen du chapitre 2, le Comité consultatif a recommandé (A/4918, par. 19) que, sur le montant total des crédits demandés pour la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, une somme de 120 000 dollars soit inscrite au chapitre 7 au lieu du chapitre 2. Le crédit total recommandé pour le chapitre 7 s'élève donc à 4 364 500 dollars.

53. M. PRICE (Canada), se référant au rapport du Secrétaire général sur la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili (A/C.5/887), dit combien la délégation canadienne sait gré au Gouvernement chilien de l'assistance qu'il fournit à la CEPAL. Le Gouvernement canadien, qui a décidé de participer pleinement aux travaux de cette commis-

sion, apprécie tout particulièrement les moyens offerts à Santiago.

54. M. GREZ (Chili) remercie le représentant du Canada.

Par 68 voix contre zéro, la recommandation du Comité consultatif (A/4814, par. 198, et A/4918, par. 15 et 19) tendant à ouvrir un crédit total de 4 364 500 dollars au chapitre 7 est approuvée en première lecture.

La Commission prend acte du rapport du Secrétaire général sur la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili (A/C.5/887).

CHAPITRE 12. — DEPENSES SPECIALES
(A/4770, A/4814, A/C.5/L.674)

55. Le PRESIDENT signale que le Comité consultatif a recommandé (A/4814, par. 230) d'approuver le crédit de 74 600 dollars demandé par le Secrétaire général (A/4770).

Par 58 voix contre 6, avec 2 abstentions, la recommandation du Comité consultatif (A/4814, par. 230) tendant à ouvrir un crédit de 74 600 dollars au chapitre 12 est approuvée en première lecture.

La séance est levée à 13 heures.